

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait au nom de la commission des naturalisations, par M. Du Bus aîné, sur la demande du sieur Lacenaire-Casterman.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Louis Lacenaire a demandé, par requête du 2 juin 1839, la naturalisation.

Il naquit à Lyon, le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799) et exerça, dans cette ville, la profession de courtier pour la soie.

Il se fixa en Belgique, en 1831, et y épousa, en 1832, une Belge, la demoiselle Casterman de Tournay, dont il a trois enfants, nés à Bruxelles.

Il s'y fit connaître favorablement comme instituteur, et publia quelques ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse. Il est maintenant à la tête de l'école-modèle de Louvain.

Les fonctionnaires consultés estiment qu'il mérite la faveur qu'il sollicite.

Le président-rapporteur,

DU BUS aîné.